



Frête des Neiges

Samedi 18 Janvier de 12h30 à 17h00

Pavillon communautaire

100, rue Guilbault
de 12h30 à 17h00



Patin libre
Construction de fort
Feu et guimauves

Casse-croute et chocolats chauds
Jeux et surprises

Mets ta tuque et tes mitaines
et viens jouer dehors avec nous !

Pour info: loisirseyamaska.ca ou 450 789-2489 poste 226

Mairie

100, rue Guilbault

Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489

Télécopieur : 450 789-2970

Courriel : info@yamaska.ca

Site web : yamaska.ca

Facebook : [Municipalité de Yamaska](https://www.facebook.com/Municipalite.de.Yamaska)

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairesse :

Diane De Tonnancourt	450 789-2897
mairesse@yamaska.ca	450 808-2153

Conseillère et conseillers :

Danielle Proulx (Poste # 1)	450 808-3437
danielle_proulx_19@hotmail.com	

François Martin (Poste # 2)	450 808-2024
fmartinec@hotmail.com	

Richard Thérout (Poste #3)	450 789-0129
laternaux.328@gmail.com	

Léo-Paul Desmarais (Poste #4)	450 789-2175
diane.leopaul43@gmail.com	

Martin Joyal (Poste #5)	450 880-0386
martinjoyal6969@gmail.com	

Alain Crevier (Poste # 6)	450 789-3427
acreviercpa@gmail.com	

Direction générale :

Sylvie Viens	450 789-2489
directiongenerale@yamaska.ca	Poste 224

Information générale

Geneviève Forcier	450 789-2489
info@yamaska.ca	Poste 221

Léonie Guilbault	
comptabilite@yamaska.ca	450 789-2489
	Poste 222

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Coordonnateurs des mesures d'urgence :

Diane De Tonnancourt

450 789-2897

450 808-2153

Urgence – Police – Incendie – Ambulance :
9-1-1

Sûreté du Québec — appel de service :
310-4141 ou *4141 (cellulaire)

Permis de construction, rénovation
(sur rendez-vous)
450 789-2489 Poste 223

Salle Léo-Thérout
450 789-2489 Poste 228

Bibliothèque municipale
450 789-2489 Poste 227

Centre communautaire
450 789-2489 Poste 230

Pavillon communautaire
450 789-2489 Poste 229

Presbytère
450 789-2115

S.P.A.D (Animaux)
Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins
Centre Pierre-De Saurel
450 746-7000

École Yamaska
450 746-3513

Bureau de poste
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703

CLSC du Havre
450 746-4545

Date de tombée

pour la prochaine édition :
23 janvier 2025

Prochaine parution :
31 janvier 2025

Mot de la Mairesse



Chères concitoyennes et chers concitoyens,

L'année 2024 se termine bientôt et la prochaine apportera encore, avec elle, son lot de défis. Pour moi, l'année 2025 sera celle durant laquelle mon deuxième mandat arrivera à échéance et également, celle qui marquera ma vingtième année depuis mon arrivée en politique municipale.

Depuis quelques mois déjà, je réfléchis à la décision que je dois prendre quant à la possibilité de briguer un troisième mandat à la mairie. Je dois avouer que la motivation est toujours présente mais je sens que l'enthousiasme l'est un peu moins. Je vous annonce donc qu'après deux mandats très enrichissants à la mairie, j'ai décidé de ne pas me représenter à la prochaine élection. Cette décision n'a pas été facile à prendre mais elle est le fruit d'une réflexion profonde malgré qu'on m'ait grandement sollicitée à demeurer en poste.

Je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude pour la confiance que m'avez témoignée depuis mon élection à la mairie. Je vous suis, également, très reconnaissante du respect que vous m'avez généralement démontré, contrairement à ce qui s'est souvent passé au cours des dernières années, dans plusieurs autres municipalités du Québec. Votre soutien constant et votre engagement ont été essentiels à la réalisation de nos projets communs. Et quelle fierté pour une fille native de Yamaska d'en devenir la première femme à y être élue mairesse et d'avoir aussi été choisie, par mes pairs, comme première préfète suppléante à la MRC!

Tout ça n'aurait pas pu être possible si je n'avais pu compter sur une équipe solide, autant au bureau municipal qu'avec les élu.es en place. Nous avons travaillé ensemble à améliorer notre quotidien dans la réalisation de nombreux projets et même si parfois, les discussions ont été énergiques, très rarement, elles se sont terminées dans la discordance. Tous ces projets réalisés, avec succès, au fil des ans, nous ont tenus bien occupés mais la satisfaction du travail bien accompli me permet de me retirer en me sentant fière de ce que la Municipalité devient et cette fierté, vous me l'avez partagée, à plusieurs reprises, au fil des ans. Et comme vous l'avez certainement remarqué, j'ai eu le plaisir de vous la partager, à mon tour, en vous faisant découvrir les plus beaux coins de notre très belle municipalité à travers ma passion pour la photographie.

Beaucoup de dossiers en cours me tiendront bien occupée jusqu'à la fin de mon mandat mais soyez assurés que je continuerai à œuvrer pour le bien-être de tous, avec la même détermination et le même respect qui ont guidé mes actions jusqu'à ce jour. Je poursuivrai donc mon travail, avec ardeur, jusqu'à la prochaine élection municipale de novembre 2025 en étant appuyée par tout le personnel et les élu.es en place. D'ici là, j'encouragerais les jeunes à participer à la vie démocratique municipale car s'impliquer dans sa municipalité, c'est avoir l'opportunité de défendre ses idées afin de construire une municipalité qui reflètera vos aspirations et vos valeurs! N'attendez pas que d'autres prennent des décisions pour vous!

Merci pour votre fidélité, votre implication et votre appui dans tous ces moments partagés au fil des ans et je vous souhaite le meilleur pour l'avenir car Yamaska le mérite bien!

Joyeuses Fêtes et Bonne Année à tous!

Bien à vous!
Votre mairesse,
Diane De Tonnancourt



Calendrier des séances du Conseil municipal 2025

Le 14 janvier

Le 4 février

Le 11 mars

Le 8 avril

Le 6 mai

Le 3 juin



Le 8 juillet

Le 12 août

Le 9 septembre

Le 7 octobre

Le 11 novembre

Le 2 décembre

Nouvelles du Conseil municipal de novembre 2024

- ⇒ Assemblée de consultation publique - dérogation mineure – lot 5 077 502 – DM – 2024-02 – 35, rang du Pot-au-Beurre;
- ⇒ Adoption du règlement no RY-79-2015-13 (2024) ajustant des dispositions aux zones Ag.2, Hv.2, Hv.3, Ca.4, Hb.5, Ag.13 & Ag.21;
- ⇒ Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- ⇒ Établissement du calendrier des séances ordinaires du Conseil 2025;
- ⇒ Période des fêtes : fermeture du bureau municipal;
- ⇒ Avis de motion et dépôt du projet de règlement RY-2024-116 sur la régie interne des séances du conseil;
- ⇒ Renouvellement de l'assurance collective des employés abrogeant la résolution no 2024-10-297;
- ⇒ Avis de motion et dépôt du projet de règlement RY-2024-117 sur la gestion contractuelle et abrogeant RY-2023-02;
- ⇒ Avis de motion - règlement RY-79-2015-14 (2024) modifiant le règlement de zonage – ajustant des dispositions pour les usages domestiques à l'usage principal habitation de 1 logement (h1) et à l'usage habitation de 2 ou 3 logements (h2), des normes de hauteurs pour les zones Hv.2 et Hv.3, l'entretien de l'emprise de rue, l'abattage de haies et le processus en cas d'infraction;
- ⇒ Adoption du premier projet - règlement RY-79-2015-14 (2024) modifiant le règlement de zonage – ajustant des dispositions pour les usages domestiques à l'usage principal habitation de 1 logement (h1) et à l'usage habitation de 2 ou 3 logements (h2), des normes de hauteurs pour les zones Hv.2 et Hv.3, l'entretien de l'emprise de rue, l'abattage de haies et le processus en cas d'infraction;
- ⇒ Travaux supplémentaires au 137, rue Principale – PRIMA;
- ⇒ Autorisation de paiement – Travaux d'aqueduc, d'égout et de réfection de la chaussée de la rue Lauzière entre les rues Principale et Saint-Michel – Vitom Excavation inc. – décompte progressif #3;
- ⇒ Projet de règlement numéro RY-2024-112 concernant les vidanges des boues de fosses septiques – avis de motion et dépôt du projet de règlement;
- ⇒ Demande de la présidente d'élection : Mandat à la firme Innovision afin de réserver les services de la firme pour les élections du 2 novembre 2025 (Budget 2025) - impartition et services;
- ⇒ Pavillon communautaire – opération cadastrale;
- ⇒ Mandat - rapport d'un auditeur externe validant la reddition – programme PRIMEAU - vérificateur comptable Daniel Tétreault, CPA inc.;
- ⇒ Achat de l'emplacement du 11, rue du Pont - lot # 5 078 741 appartenant au Centre de service scolaire de Sorel-Tracy – mandat à un notaire;
- ⇒ Dénéigement du stationnement : face au 137, rue Principale;
- ⇒ Centrale de surveillance – système d'alarme incendie - mandat – Les Extincteurs Gallant J.L.D. inc. ;
- ⇒ Contrôle qualitatif des matériaux, en chantier et en laboratoire – Développement du Roseau ;
- ⇒ Demande de dérogation mineure – lot 5 077 052 – DM – 2024-02 –35, rang du Pot-au-Beurre;
- ⇒ Demande de l'École Yamaska – Expérience Aventure T-2025;
- ⇒ Location d'heures de glace — Centre récréatif de Saint-David;
- ⇒ Journée montréalaise du loisir culturel – l'art de communiquer : amplifiez votre portée à l'ère numérique ;
- ⇒ Nouveaux horizons – sonorisation – spectacle Québec Yéyé;
- ⇒ Politique de remboursement des frais pour activités sportives ;
- ⇒ Spectacle de Noël – Animations Clin d'œil – mandat ;
- ⇒ Camps de jour – enjeux.

Remise de bourses—Fondation du Cégep de Sorel-Tracy

Jeudi, 14 novembre dernier, j'ai eu l'honneur de remettre deux bourses de la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy, à deux étudiantes résidentes de Yamaska. La Municipalité de Yamaska participe au programme de la Fondation du Cégep depuis trois ans. Grâce à la participation financière de la Municipalité, une première bourse a été remise à Mme Lauralie Falardeau, étudiante en Techniques juridiques. La deuxième bourse attribuée à un étudiant ou étudiante pour l'ensemble de la région a été décernée à Mme Hélène Lydie Nsizo Onana, étudiante en environnement, hygiène et sécurité au travail. Bravo et Félicitations à chacune !

Diane De Tonnancourt

Mairesse



Demande de permis

Nous vous rappelons que quiconque désirant effectuer des travaux de construction, agrandissement, rénovation ou autres travaux, doit obtenir préalablement, un permis avant même de commencer des travaux. Donc, pour tous vos projets, prenez vous à l'avance en communiquant avec l'inspecteur en urbanisme au téléphone 450 789-2489 (poste 223) ou par courriel : permis@yamaska.ca.

Certains projets nécessitent l'obtention d'approbation de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et/ou de d'autres paliers gouvernementaux avant même que la Municipalité puisse émettre un permis. Ces démarches peuvent être plus longues que prévues en ces temps.



ÉTIQUETTES POUR MATIÈRES RÉSIDUELLES—BAC EXCÉDENTAIRE

Les étiquettes pour les bacs à déchets excédentaires seront disponibles à compter du **16 décembre** au coût de **160\$** chacune. Elles seront valides pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Quant aux bacs de matières recyclables (bacs bleus) et compostables (bacs bruns), aucune limite ne s'applique pour ceux-ci.



Centre récréatif Saint-David



Les citoyens de Yamaska sont invités à aller aux activités de patin et hockey libre au Centre récréatif de Saint-David se déroulant lors des journées pédagogiques et lors des séances de patinage et de hockey libre prévues les samedis et dimanches en après-midi.



ALERTES MUNICIPALES

INSCRIVEZ-VOUS, C'EST GRATUIT!

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins



collectes domestiques



avis d'ébullition



interruption de l'eau potable



bris d'aqueduc



risque d'inondation



avis important



déneigement



indice de feu

et plus encore!

DU 15 NOVEMBRE AU 15 AVRIL INCLUSIVEMENT

STATIONNEMENT DE NUIT EN PÉRIODE HIVERNALE



Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 1 h00 à 6 h 00 et ce, sur tout le territoire



HORAIRE DU VESTIAIRE DE LA PATINOIRE

Parc Léo-Guilbault, 100, rue Guilbault

Horaire régulier:

Lundi au vendredi: de 18h00 à 21h00

Samedi et dimanche : de 12h00 à 17h00
18h00 à 21h00



Suivez la page Facebook de la municipalité pour plus d'info!



AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER!

S.V.P. si une borne fontaine se trouve sur votre terrain, prenez soin de ne pas la recouvrir de neige lors du déneigement.

En cas d'incendie... chaque seconde compte.
Merci de votre précieuse collaboration!

Modification au règlement de zonage, novembre 2024

Dans un premier temps, la modification proposée touche les usages accessoires. Ceux-ci sont classés par type de logement (h1 à h4), la localisation des usages accessoires, les hauteurs maximales des bâtiments des zones Hv2 et Hv3, l'entretien des emprises de rue gazonnée, les normes sur l'abattage des arbres et le processus de signification d'infraction.

Les premiers articles visent à séparer les usages domestiques autorisés pour les usages h1 et h2 afin d'autoriser les usages domestiques des usages principaux h1 dans un bâtiment accessoire, tout en autorisant, les salles de sport et d'entraînement pour les usages h1. Ces changements nécessitent trois (3) articles à la proposition de changement au règlement soumis.

Lors de la modification, la section *implantation du bâtiment principal* a été ajoutée en omettant les *caractéristiques du bâtiment principal*, laissant ainsi un blanc à la place d'un chiffre. Pour pouvoir encadrer les projets d'agrandissements qui prennent de la hauteur, il est nécessaire de combler l'espace vide dans la grille.

La Municipalité offre des espaces gazonnés aux citoyens par l'entremise du gazon dans l'emprise des chemins. Ce que plusieurs croient à tort comme un espace "volé aux riverains" est en fait une partie du *terrain* de la rue. Le Conseil souhaite que ces espaces soient entretenus par les citoyens qui en bénéficient. Évidemment, cette disposition ne s'appliquera pas en zone agricole qui sont sillonnés de fossés.

Enfin, le règlement de zonage actuel exige de l'inspecteur en bâtiment la transmission d'un avis de 48h pour régulariser des situations non conformes. Afin de permettre un meilleur traitement des dossiers d'infraction, le préavis, une fois modifié, ne sera pas imposé s'il y a coupe d'arbre sans autorisation ou d'autres travaux sans permis. Les requérants devraient voir une accélération du traitement des dossiers d'infraction.

Après avoir pris en compte les commentaires lors de la dernière séance de consultation publique, nous souhaitons que les explications fournies sauront répondre à l'avance aux questions que peut soulever le processus. En résumé, la modification comprend l'adoption d'un avis de motion, d'un premier projet, d'une assemblée publique de consultation, le second projet, la validation par la MRC et l'entrée en vigueur du règlement. Nous vous invitons revenir voir vos élus qui seront à l'écoute lors de la prochaine assemblée publique, en décembre.

Dérogations mineures

À l'image des avis publics des changements au règlement de zonage, les avis publics de dérogations mineures sont paramétrés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : on n'écrit pas ce que l'on veut dans ces avis.

Dans les deux (2) avis que nous publions, il est simplement question, dans la première demande, d'une marge avant de 8m non respectée lors de travaux et pour la seconde demande, d'une superficie de bâtiment accessoire supérieure à ce que la réglementation peut autoriser.



Luc Chiasson

Inspecteur en bâtiment et en environnement

AVIS public



GRILLE TARIFAIRE 2025

Je soussignée, greffière de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Pierre-De Saurel, donne avis que le Conseil de la MRC, à sa séance ordinaire du 13 novembre 2024, a adopté, par sa résolution 2024-11-315, les tarifs de la Société de transport collectif de Pierre-De Saurel (STC) qui seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 pour l'ensemble des services de transport collectif et adapté, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12).

Pour de plus amples renseignements concernant ces services, la population est invitée à communiquer avec la STC directement.

Donné à Sorel-Tracy, ce 19 novembre 2024.

Madame Esther Gbesse, LL.M.
Directrice des affaires juridiques et greffière

Nouveautés

À compter du 1^{er} janvier 2025, le passage payé à bord du véhicule sera plus dispendieux que les titres de transport électroniques ajoutés à l'avance sur une carte d'accès. La carte d'accès est obligatoire pour le transport à la demande (taxibus et adapté) et fortement recommandée pour le transport collectif sur des lignes fixes (autobus). Il est possible de se procurer ces cartes tout à fait gratuitement sur le site Internet de la STC ou au terminus des Promenades - STC.

La gratuité du circuit urbain (ligne 10) sera maintenue tout au long de l'année 2025. Pour bénéficier de ce privilège, les usagers devront présenter une carte d'accès autobus à l'embarquement, sur laquelle ils auront préalablement déposé le titre de transport gratuit Abonnement illimité 2025 – ligne 10. Ce titre est disponible dès maintenant sur le site Internet de la STC ou au terminus des Promenades - STC. En l'absence de cette carte ou si l'abonnement illimité 2025 n'y a pas été déposé, le paiement du passage sera exigé au montant de 5\$.

Pour plus amples informations, veuillez communiquer avec le service à la clientèle de la STC.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.



Terminus des Promenades - STC
450, boulevard Poliquin, local 650, Sorel-Tracy
450 743-3336 | 1 833 703-3336
www.stcpierredesaurel.ca
stcpierredesaurel



Grille tarifaire 2025

DESCRIPTION DU TITRE DE TRANSPORT	TARIF ORDINAIRE	TARIF RÉDUIT*
DÉPLACEMENTS EN TAXIBUS RÉGIONAL ET TRANSPORT ADAPTÉ ENTRE LES ZONES 1 ET 4		
TITRE ACHETÉ À BORD DU VÉHICULE Montant exact exigé		
1 passage	5,00 \$	3,00 \$
TITRE ACHETÉ À L'AVANCE À L'AIDE DE LA CARTE D'ACCÈS Payable en ligne, à la STC ou aux points de vente autorisés		
1 passage	4,25 \$	2,50 \$
10 passages	40,00 \$	24,00 \$
25 passages	88,25 \$	53,00 \$
Mensuel	87,25 \$	52,25 \$
PÉNALITÉ Payable à bord, en ligne ou à la STC		
Pénalité zone 1 (départ à l'origine de Sorel-Tracy, Sainte-Anne-de-Sorel et Saint-Joseph-de-Sorel)	15,00 \$	9,00 \$
Pénalité zones 2 et 3 (départ à l'origine de toutes les autres municipalités de la MRC)	25,00 \$	15,00 \$
Pénalité zone 4 (départ à l'origine de Contrecoeur)	30,00 \$	18,00 \$
DÉPLACEMENTS EN AUTOBUS CIRCUITS EXPRESS ET URBAIN		
TITRE ACHETÉ À BORD DU VÉHICULE Montant exact exigé		
1 passage	5,00 \$	5,00 \$
TITRE ACHETÉ À L'AVANCE À L'AIDE DE LA CARTE D'ACCÈS Payable en ligne, à la STC ou aux points de vente autorisés		
1 passage	4,25 \$	2,50 \$
10 passages	40,00 \$	24,00 \$
25 passages	88,25 \$	53,00 \$
Mensuel	87,25 \$	52,25 \$
Mensuel (entre Saint-Roch-de-Richelieu et Longueuil circuit 751 seulement)	43,75 \$	26,25 \$
Abonnement illimité 2025** (circuit urbain seulement)	Gratuit	Gratuit
TARIF FLEXIBLE (TOUS LES SERVICES)		
Flexible mensuel	157,00 \$	94,25 \$
CARTE D'ACCÈS		
Carte d'accès (taxibus et transport adapté)	Émission : gratuite Réimpression : 10,00 \$	Émission : gratuite Réimpression : 10,00 \$
Carte d'accès (autobus)		

ZONES (TAXIBUS ET TRANSPORT ADAPTÉ)

- 1 Sorel-Tracy
Saint-Joseph-de-Sorel
Sainte-Anne-de-Sorel
- 2 Saint-Roch-de-Richelieu
Sainte-Victoire-de-Sorel
Yamaska
Saint-Robert
- 3 Massueville
Saint-Aimé
Saint-David
Saint-Gérard-Majella
- 4 Contrecoeur

*TARIF RÉDUIT

- Jeune de moins de 16 ans
- Étudiant à temps plein (avec preuve de l'institution scolaire)
- Personne âgée de 65 ans et plus
- Personne à faible revenu et accréditée par le CABB ou le GESTE.

POLITIQUE FAMILIALE

Les enfants de 11 ans et moins voyagent **gratuitement** lorsqu'ils sont accompagnés d'une personne de 14 ans et plus qui détient un titre de transport valide et qui en assume la surveillance.

La gratuité s'applique pour un maximum de 3 enfants par accompagnateur.

Pour le taxibus régional, les dossiers des usagers doivent être jumeaux au préalable par le service à la clientèle.

**ABONNEMENT ILLIMITÉ 2025

Cet abonnement est gratuit pour les détenteurs de la carte d'accès autobus et permet des déplacements sur le circuit urbain (ligne 10) de façon illimitée pour toute l'année 2025. Le titre est disponible sur le portail de l'usager ou au Terminus des Promenades - STC. Les utilisateurs ne possédant pas de carte d'accès autobus doivent acheter leur passage à bord du véhicule.

Le **CLUB DE SCRABBLE** se réunit à tous les deux **jeudis de 13h30 à 15h30**

Prochaines dates... 5 et 19 décembre 2024 et 9 et 23 janvier 2025
au Centre communautaire situé au 137, rue Principale.

Apportez votre jeu et votre dictionnaire si vous en avez ...



Pour information: Francine Péliissier au 450 789-2916 ou par courriel: f.pelissier@hotmail.com

CHANTONS L'AUTOMNE!



Revenus		Dépenses	
Dons et billets	7 155 \$	Toilette:	500 \$
Moitié-Moitié:	770 \$	Surprime assurance:	150 \$
Cantine:	531 \$	Fromage:	200 \$
TOTAL:	8 456 \$	TOTAL:	850 \$
REVENU NET:	7 606 \$		

Des dépenses ont été payées par des dames de cœur telles que : invitation et billets—Postes Canada—publicité journal les 2 Rives—Fleuriste—décorations et écran

Les gagnants du moitié/moitié sont *M. Paul Bibeau* et *M. Guy Proulx*! Merci à nos bénévoles, à tous nos participants et à vous le public! Un Merci spécial à *Isabelle et Pascal* pour votre générosité! Merci de nous faire partager votre talent!

Louise Caya

Âge d'Or

Bonjour chers amis de la FADOQ,

Toujours présents pour nos activités du mardi !!



Activités à l'horaire :

Mardi après-midi à partir de 13h30 jeux de cartes et billard.



Prenez note que le 10 décembre sera notre dernière journée d'activité du mardi et nous reprendrons le 14 janvier 2025.



Il est encore temps de réserver vos billets pour notre **dîner de Noël (Suprême de volaille)** le **15 décembre** les billets sont disponibles auprès des membres du comité au coût de **30\$ pour les membres et 35\$ pour les non-membres**. Réservez votre place dès que possible! De nombreux prix de présences seront tirés! Nous vous accueillerons à la salle Léo-Théroux dès 11h30.



Notre prochain **après-midi dansant se tiendra le dimanche 19 janvier 2025 dès 1h30** à la **salle Léo-Théroux** avec la musique de Yvon Daunais. Un buffet froid sera servi en fin d'après-midi.

Nous vous souhaitons un très heureux temps de fêtes et attendons votre retour en toute amitié!

Au plaisir de vous revoir bientôt!

Votre comité FADOQ



CLASSIQUE

Iliade, d'Homère

ROMAN ADULTES

Dix jours, de Marie Laberge

Les souvenirs d'Évangéline, de Louise Tremblay-D'Essiambre

Chez les Panet-T.3-Le tout pour le tout, de Michel Langlois

Le garage rose-T.3-Marie-Belle, de France Lorrain

La maison d'Hortense-T.4-De guerres lasses, de Maryse Rouy

Les années du silence-T.6-L'Oasis, de Louise Tremblay-D'Essiambre

Léviathan, de Paul Auster

La promesse cachée, de Lucinda Riley

Le manoir oublié-T.1-Les temps glorieux, d'Anne Jacobs

Points de fuite-T.2, de Martin Michaud

Body Guards-T.4-Jaxon, de Laura S.Wild

PSYCHOLOGIE

Le Why Café-T.3-Reconnexion, de John P. Strelecky

FAITS VÉCUS

Mon père est un pigeon voyageur, de Francine Ruel

Cent ans d'amour, de Janette Bertrand

HISTOIRE

Nexus, de Yuval Noah Harari

JEUNESSE

L'Oracle, de Julie Champagne

Journal d'un dégonflé-T.15-Le grand bain, de Jeff Kinney

ENFANTS

MicroBig-Peupéine aime faire pitié, de Richard Petit

Mini-Jean et Mini-Bulle-L'énigme de la planète plate, d'Alex A.

Bizarre mais vrai!-T.4, National Geographic Kids

Les leçons du professeur Zouf-La politesse, d'Elise Gravel

Le canard qui voulait enquêter, de Carine Paquin

P'tit loup veut devenir pompier, d'Orianne Lallemant

BONNE LECTURE

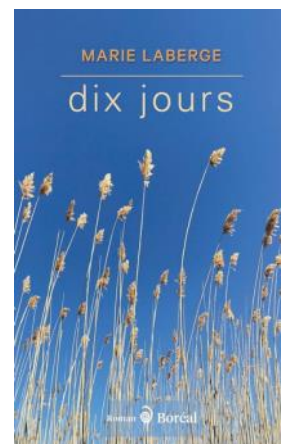
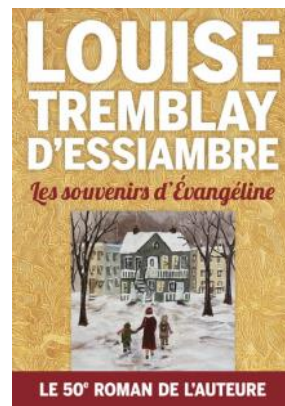
Andrée de Repentigny

Responsable bénévole



Bienvenue!

*Nos heures d'ouverture sont les mardis
de 14h00 à 16h00 et de 19h00 à 20h00
et le jeudi de 19h00 à 20h00*





HORAIRE DES FÊTES

La Bibliothèque sera fermée
du 23 décembre au 4 janvier
Joyeux temps des Fêtes à tous les abonnés!

#9787671

À NOTER :

Lors de votre visite, vous êtes invités.es à compléter un coupon pour le **tirage** d'un certificat cadeau de \$25 à la Librairie Marcel Wilkie inc.

Dans un monde où le droit des femmes et l'égalité sont au cœur des débats, l'Afeas est un phare d'espoir pour les personnes qui veulent réellement faire la différence et qui sont déterminées à atteindre une véritable égalité en société.

Voici en rétrospective les activités de l'année 2024

- **Janvier** : Conférence par la Sergente Ève Langlais de la Sûreté du Québec. Elle nous a présenté les principaux stratagèmes en matière de fraude et comment la prévenir;
- **Février** : Politique Mada pour Municipalité amie des aînés, soit reconnaître le vieillissement actif, et ainsi, réaliser des actions qui permettront d'améliorer la qualité de vie des aînés;
- **Mars** : Repas de cabane à sucre à l'Érablière Durocher, avec jeux et petit cadeau à tous;
- **Mars** : Activité en l'honneur de la journée internationale des droits des femmes : Conférence présentée par M. Gaétan St-Arnaud mentionnant que le 8 mars est une date importante, une occasion de souligner le chemin parcouru par les femmes et de saluer tout le travail accompli et les avancées vers l'égalité entre les femmes et les hommes;
- **Avril** : La conférencière, Mme Katherine Deslauriers, professeure et chercheuse, nous a entretenus sur toutes questions d'inégalités de genre entre générations et de toutes formes de diversités sexuelles;
- **Avril** : Journée du travail invisible pour bénévolat, charges mentales pour les femmes et renseignements sur la Loi 25;
- **Mai** : Assemblée générale annuelle de l'Afeas Yamaska, suivie du souper et de la soirée-reconnaissance animée par Mme Linda Collin;
- **Mai** : 58^e Assemblée Générale Annuelle Régionale tenue à Warwick;
- **Mai** : Conférence au complexe 180, présentée par le Comité des Usagers Pierre-De Saurel, ayant pour sujet : Peut-on éviter la détresse et la maladie mentale chez la personne âgée;
- **Juin** : Assemblée Générale Annuelle de la Maison La Source (maison d'hébergement pour femmes et enfants violentés, à Sorel-Tracy) ;
- **Août** : Bingo annuel;
- **Septembre** : Journée d'accueil régionale annuelle (JARA), formation et conférence par Katherine Deslauriers : Droits des femmes dans le monde;
- **Septembre** : conférence par le Dr Gilles Lapointe, « l'art de vieillir en bonne santé »;
- **Septembre** : Pétition, l'Afeas Yamaska a transmis 60 signatures à l'Afeas régionale afin de rendre les accusations d'aliénation parentale inadmissibles dans les procès concernant le temps parental avec l'enfant;
- **Octobre** : Activité organisée par un comité de notre communauté pour la fabrique de Saint-Michel d'Yamaska, dans le but d'amasser des fonds pour l'entretien et le chauffage de l'église, « Chantons l'automne ! » 34 membres et 21 conjoints étaient présents;
- **Novembre** : Activité Opération Tendre la Main, port du ruban blanc et arbre de paix, symboles pour contrer la violence, dîner avec services et après-midi festif du Noël-Afeas, musique, chants et cadeaux;
- **Janvier 2025**

L'activité pour débiter l'année 2025 n'est pas encore finalisée et devrait être tenue le 22 janvier. N'oubliez pas de visiter la page fb Afeas et sachez que toutes nos membres seront informées par téléphone.

FÉLICITATIONS

Notre membre, Mme Monique Proulx, a marqué notre communauté au fil des ans et n'a jamais hésité à donner de son temps pour le mieux-être de la collectivité. Par son parcours bien louable, elle a été choisie parmi tous les participants de la grande région de la Montérégie. Elle a reçu, en mai dernier, la Médaille du Lieutenant-gouverneur par la Lieutenant-gouverneure, Mme Manon Jeannotte.



CERTIFICATS DE L'AFEAS RÉGIONALE ET PROVINCIALE 2024 À L'AFEAS YAMASKA

- * Prix Paula Provencher, en reconnaissance pour son engagement et ses réalisations;
- * Prix Jeannine Richard, en reconnaissance pour avoir dépassé son membrariat;
- * Certificat BRONZE promotion-recrutement pour avoir augmenté de 1 à 4 membres.

La période des Fêtes marque une trêve dans le rythme accéléré du quotidien. Profitons de cette pause, bien méritée, pour retrouver tous ceux qui nous sont chers. Que votre Noël soit rempli d'agréables moments et que le bonheur envahisse votre foyer et vos familles tout au long de l'année.

Diane Bibeau
Présidente



Assemblée publique de consultation

(Règlement n° RY-79-2015-14 (2024))

AVIS PUBLIC, est, par la présente, donné aux contribuables de la Municipalité de Yamaska par la soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et greffière-trésorière.

1° QUE lors d'une séance du conseil tenue le 5^e jour du mois de novembre 2024, le conseil de cette Municipalité a adopté le premier projet de règlement suivant et tiendra une assemblée publique de consultation le 14^e jour du mois de janvier 2025, à compter de 19 h 00 au Pavillon communautaire situé au 100, rue Guilbault.

Résumé du projet de règlement

Titre du règlement

Règlement no RY-79-2015-14 (2024) amendant le règlement de zonage no RY-79-2015.

But du règlement

Le présent règlement a pour but d'ajuster des dispositions pour les usages domestiques à l'usage principal habitation de 1 logement (h1) et à l'usage habitation de 2 ou 3 logements (h2), des normes de hauteurs pour les zones Hv.2 et Hv.3, l'entretien de l'emprise de rue, l'abattage de haies et le processus en cas d'infraction

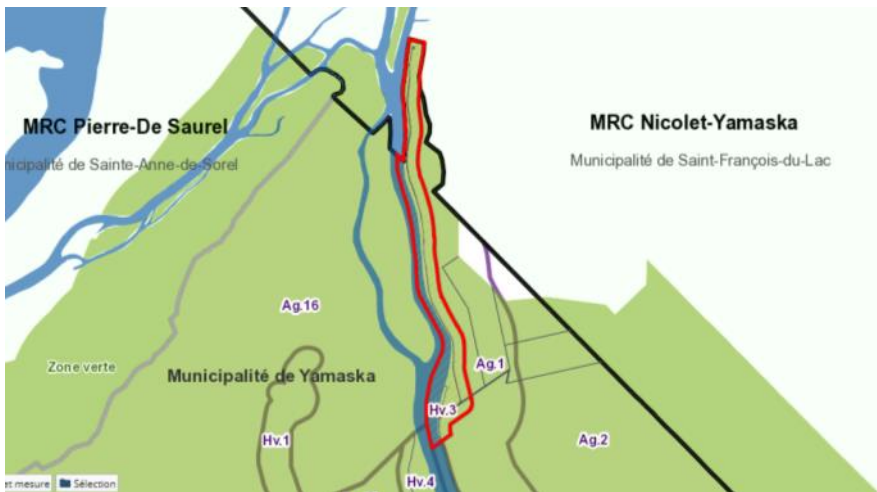
La zone Hv.2

La zone Hv.2 est localisée à l'ouest de la rivière Yamaska et les zones Ag.1 et Ag.3, au nord de la route du Petit Chenal et de la zone Ha.12, au sud du Chemin de L'île et de la zone Hv.4, et à l'est du petit chenal et de la zone Ag.14, comme indiqué dans la figure qui suit.



La zone Hv.3

La zone Hv.3 englobe le secteur dit de la pointe du nord-est. Elle est bordée au nord et à l'est par la zone Ag.1 et la Baie Saint-François, sur le territoire de Saint-François-du-Lac. Au sud se trouve la zone Ag.1 et à l'ouest on rencontre la rivière Yamaska et l'île St-Jean, comme indiqué dans la figure qui suit.



Assemblée publique de consultation (suite)
(Règlement n° RY-79-2015-14 (2024))

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

- 2° QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse ou la personne nommée par le conseil expliquera la teneur du projet de règlement susmentionné ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.
- 3° QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Yamaska, ce 6 novembre 2024.

Sylvie Viens

AVIS PUBLIC – PROMULGATION

Avis d'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement no RY-2015-13 (2024) modifiant le règlement de zonage.

Avis est, par la présente, donné par la soussignée

Que le conseil a adopté un avis de motion du règlement à la séance du 13 août 2024.

Que le conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le 1^{er} projet de règlement ci-haut identifié à la séance du 13 août 2024.

Que l'avis public de l'assemblée de consultation a été donné le 15 août 2024.

Que le conseil a tenu l'assemblée de consultation publique sur le règlement le 10 septembre 2024 à 19 h.

Que le conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le 2^e projet de règlement ci-haut identifié à la séance du 10 septembre 2024.

Que l'avis public relatif à l'approbation référendaire a été donné le 11 septembre 2024.

Que le conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le règlement ci-haut identifié à la séance du 5 novembre 2024.

Que la MRC de Pierre-De Saurel a émis le certificat de conformité régionale conformément aux exigences de la Loi en date du 15 novembre 2024

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Yamaska, ce 18^e jour du mois de novembre 2024.

Sylvie Viens

Directrice générale et greffière-trésorière

Transport scolaire & voyages spéciaux



Jasmin Bibeau
Propriétaire
Cell.: 450 880-1430

188 Mgr Parenteau
Yamaska, Qc J0G 1W0

Tél.: 450 789-0757
Fax: 450 789-5693

Courriel: info@autobusbibeau.ca

MARCHÉ RICHELIEU
BLANCHETTE & VINCENT

5, Mgr Parenteau,
Yamaska, Québec J0G 1W0
Téléphone et télécopieur
450.789.2404



- Boeuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques



JEAN-BERNARD ÉMOND
Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION
71, rue De Ramezay, bureau 101
Sorel-Tracy (Québec) J3P 3Z1
450 742-3781
jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca



LOUIS PLAMONDON

Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976

louis.plamondon@parl.gc.ca

www.louisplamondon.com



LouisPlamondonBQ



Prenez rendez-vous en ligne

Avec AccèsD,
c'est simple
et rapide

Planifiez une rencontre avec
une conseillère ou un conseiller,
à distance ou en personne,
à l'heure qui vous convient.

Repérez le bouton  dans AccèsD.



 **Desjardins**

Décembre 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3 Biblio (de 14h à 16h et de 19h à 20h) Conseil municipal (à 19h au Pavillon communautaire)	4 	5 Club de Scrabble	6	7
8 Fête de Noël (enfants inscrits seulement à 13h salle Léo-Théroux)	9	10 Biblio	11 	12	13	14
15 Danse Âge d'or (11h30 salle Léo-Théroux) (Voir p. 9)	16	17 Présentation du budget (à 18h au Pavillon communautaire) Biblio	18 	19 Club de Scrabble	20	21
22	23 Bureau municipal fermé	24 Messe de minuit Bureau municipal et biblio fermés	25 Bureau municipal fermé	26 Bureau municipal et biblio fermés  	27 Bureau municipal fermé	28
29	30 Bureau municipal fermé	31 Bureau municipal et biblio fermés	<u>Aucune collecte d'encombrants</u>			

Les membres du Conseil municipal tiennent à vous offrir leurs meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité !

Que l'année 2025 soit à la hauteur de vos rêves et remplie de succès !

Janvier 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
 = bac bleu  = bac brun			1 Bureau municipal fermé	2 Bureau municipal et biblio fermés 	3 Bureau municipal fermé	4
5	6	7 Biblio (de 14h à 16h et de 19h à 20h)	8 	9 Scrabble	10	11
12	13	14 Biblio Conseil municipal à 19h au Pavillon communautaire)	15  	16	17	18 Fête des neiges
19 Danse Âge d'or (13h30 salle Léo-Théroux) (Voir p 9)	20	21 Biblio	22 Conférence Afeas (voir p 11) 	23 Scrabble	24	25
26	27	28	29 	30	31	

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LE BUREAU MUNICIPAL
SERA FERMÉ POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
DU 22 DÉCEMBRE 2024 AU 4 JANVIER 2025
INCLUSIVEMENT!**